



Stopper le génocide à Gaza : l'Europe doit agir immédiatement !

Le monde entier voit le génocide en cours à Gaza. Cela fait des semaines, voire des mois, que le non-respect des droits humains à Gaza n'est plus nié, ni relativisé, ni considéré comme un dégât collatéral mais qu'il est reconnu et largement attesté. Au point de pousser l'Union européenne à examiner, au cours du Conseil européen, l'activation de l'article 2 de son accord d'association avec Israël, qui en permet la suspension.

Cette demande était portée notamment par une marche de Paris à Bruxelles du 15 au 23 juin 2025 demandant à l'Europe la suspension immédiate de cet accord, la fin des livraisons d'armes, des sanctions contre Israël et l'exécution de l'ensemble des décisions de la Cour internationale de justice (Cij) ainsi que des mandats d'arrêt délivrés par Cour pénale internationale (CPI). Initiée par la LDH (Ligue des droits de l'Homme), l'Association France Palestine Solidarité (AFPS), l'Association Belgo-Palestinienne (ABP), la Fédération internationale des droits humains (FIDH) et plusieurs syndicats, la CGT, la FSU et l'Union syndicale Solidaires, cette marche a été soutenue par de nombreuses personnalités et organisations de la société civile ainsi que des partis politiques. Relayée dans de nombreuses villes en France, elle fut largement saluée par les habitantes et les habitants des territoires traversés, toutes et tous révoltés par l'inaction des dirigeants des pays européens.

L'article 2 de cet accord d'association en conditionne l'exécution au respect des droits humains et des principes démocratiques. La Commission européenne a rendu un rapport constatant qu'Israël ne remplit pas ses obligations au regard de cet article 2. Pourtant, et malgré l'obligation qui leur est faite d'appliquer les décisions de la Cij, notamment de tout mettre en œuvre pour imposer à Israël le cessez-le-feu immédiat et la facilitation de l'aide humanitaire à Gaza, les chefs d'Etats et de gouvernements réunis le 26 juin 2025, à Bruxelles, ont une fois de plus refusé d'agir !

Leur conclusion est : « *Le Conseil européen prend note du rapport sur le respect par Israël de l'article 2 de l'accord d'association UE-Israël et invite le Conseil à poursuivre les discussions sur un suivi, le cas échéant, en juillet 2025, en tenant compte de l'évolution de la situation sur le terrain.* »

Face à un génocide en cours, ce report est inhumain.

Nos organisations dénoncent la démission de l'Europe face à son devoir de faire appliquer les règles dont elle s'est elle-même dotée. C'est là une trahison des principes du droit international, des droits des Palestiniennes et Palestiniens.

Nous attendons de l'Europe, à l'instar d'une large majorité de la population, qu'elle rompe avec ses tergiversations, ses hésitations, ses reculades. **L'Europe, si elle ne veut pas être complice, doit agir immédiatement.**

Signataires : ABP (Association belgo-palestinienne), AFPS (Association France Palestine Solidarité), FIDH (Fédération internationale des droits humains), FSU (Fédération syndicale unitaire), LDH (Ligue des droits de l'Homme), Union syndicale Solidaires.

Le 30 juin 2025